



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Taux de chômage parmi les populations immigrées et étrangères

Question écrite n° 1402

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'importance du taux de chômage parmi les populations immigrées, descendantes d'immigrés et étrangères installées en France. Si l'on en croit l'INSEE, « le taux de chômage des immigrés (11,7 % en 2022) et celui des descendants d'immigrés (10,7 %) sont nettement supérieurs à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (6,3 %) ». En 2019, ce même organisme notait déjà que « en 2017, le taux de chômage des étrangers non originaires de l'Union européenne (24 %) [était] 2,8 fois plus élevé que celui des personnes de nationalité française (9 %) ». Si l'on en croit une note de 2022 de l'OCDE, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est de 12,3 % contre 9,1 % pour le reste des pays de l'OCDE. Mme la députée s'interroge sur les origines d'un tel surchômage parmi les populations immigrées ou descendantes d'immigrés ou d'étrangers. Elle lui demande quel est le taux de chômage, pour 2023, de ces populations, quel coût ce surchômage représente pour le contribuable français et quelles dispositions le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter contre ce chômage de masse.

Texte de la réponse

En 2023, d'après l'enquête Emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le taux de chômage parmi les 15-74 ans s'établit à 11,2 % pour les immigrés, à 10,2 % pour les descendants d'immigrés et à 6,4 % pour les personnes sans ascendance migratoire directe. Une partie de cet écart de taux de chômage peut s'expliquer par des différences de caractéristiques individuelles entre les immigrés et le reste de la population. Par exemple, les immigrés sont plus nombreux à être sans diplôme ou titulaires au mieux du brevet des collèges : c'est le cas de 38 % des hommes immigrés et de 41 % des femmes immigrées contre 20 % en moyenne sur l'ensemble de la population de France métropolitaine (1). Les descendants d'immigrés sont pour leur part plus jeunes que la moyenne et ont donc une expérience professionnelle moindre à faire valoir sur le marché du travail. La composition du ménage et le lieu de résidence peuvent également jouer sur l'accès à l'emploi. Ces différences individuelles n'expliquent cependant pas l'entièreté de l'écart de taux de chômage entre immigrés, descendants d'immigrés et personnes sans ascendance migratoire directe. Pour les descendants d'immigrés, la moitié de l'écart de chômage reste inexpliquée, et plus des deux tiers pour les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie (1). Cela indique des difficultés d'accès au marché du travail spécifiques aux immigrés et descendants d'immigrés, qui peuvent être de différentes natures. La non-maîtrise de la langue française peut ralentir l'accès à l'emploi (2), ainsi que des freins administratifs : non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger (3), difficulté à obtenir un permis de travail, notamment après les études (4), règles spécifiques aux demandeurs d'asile, qui ne peuvent pas travailler dans les six mois suivant l'enregistrement de leur demande. Enfin, des phénomènes de discrimination à l'embauche contribuent à l'écart de taux de chômage des immigrés et des descendants d'immigrés par rapport aux personnes sans ascendance migratoire. Ces phénomènes de discrimination ont pu être objectivés notamment pour les personnes d'origine maghrébine par des méthodes dites de « testing » : elles doivent envoyer 1,5 fois plus de candidatures pour espérer obtenir la même attention de la part des recruteurs (5), ces résultats étant cohérents avec le sentiment déclaré de discrimination à l'embauche (6). Par ailleurs, la littérature économique montre que l'immigration ne représente pas de surcoût spécifique pour les finances publiques, au contraire, elle représente un bénéfice. Par exemple, le rapport de l'OCDE sur les perspectives des migrations internationales

en 2021 indique que "Dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation". (4) (1) Athari E., Brinbaum Y. et Lê J. (2019), « Le rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire », Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail. (2)] Bechichi N., Bouvier G., Brinbaum Y. et Lê J. (2016), « Maîtrise de la langue et emploi des immigrés : quels liens », Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail. (3) Okba M. (2018), « Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour retrouvent ils leur position professionnelle antérieure à la migration ? », Dares Analyses n° 2018-14. (4) OCDE (2021) "Perspectives des migrations internationales 2021" (5) Arnoult E., Ruault M. , Valat E. et Villedieu P. (2021), « Discrimination à l'embauche des personnes d'origine supposée maghrébine : quels enseignements d'une grande étude par testing ? », Dares Analyses n° 2021-67. (6) Arnoult E. (2023), « Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine », Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1402

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5703

Réponse publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1255